

Madagascar : Des clubs scolaires pour promouvoir les droits des enfants et instaurer un environnement favorable à leur développement

RAPPORT FINAL



Célébration de la Journée internationale des droits de l'enfant en 2021

LE PROJET EN CHIFFRES

Localisation : commune de Fihaonana, district d'Ankazobe, région Analamanga, Madagascar

Durée du projet : 10 mois (février-décembre 2023);

Objectif du projet : sensibiliser des enfants scolarisés âgés de 8 à 12 ans sur leurs droits et renforcer leurs capacités à les revendiquer;

Bénéficiaires directs : 140 enfants, 6 enseignants, 20 jeunes leaders

Bénéficiaires indirects: l'ensemble de la communauté (commune de Fihaonana)

Budget: environ 6500€

MADAGASCAR



Souvenez-vous !

Dans la région d'Analamanga, plus de 80% des enfants de 1 à 14 ans ont déjà subi des formes de discipline violente sévères. Environ 33% des enfants de 5 à 17 ans sont engagés dans un travail infantile, et seul 46% des enfants fréquentent l'école secondaire. Les services de protection sont absents ou inefficaces.

Les constats sur la **prédominance de violences à l'égard des enfants**, et la **méconnaissance des enfants de leurs droits** et des dispositifs de signalement démontrent l'urgence de mettre en place des systèmes de protection plus effectifs. Il convient de **sensibiliser les enfants, ainsi que les acteurs responsables** (familles, enseignants, communauté, Etat), sur leurs droits fondamentaux, et les former afin qu'ils puissent porter leur voix pour en réclamer la bonne application.

UEPLM Madagascar a donc décidé de mettre en œuvre un projet pilote en 2021 au sein de deux établissements publics primaires partenaires de son Programme VAHATRA. Le projet reposait sur la sensibilisation, la participation et l'implication d'un groupe d'enfants de 8 à 12 ans, à travers notamment la mise en place de « **Club Droits** » en milieu scolaire.



Suite aux résultats de ce projet, UEPLM a décidé de le renouveler en 2023 dans 2 nouvelles écoles. Ce renouvellement prend en compte les réussites et échecs du projet précédent pour adapter les diverses activités, que ce soit en termes de chronogramme, de logistique, d'implication des diverses parties prenantes mais aussi du contenu des séances de sensibilisation. Il a également été décidé de mettre en œuvre le projet dans une autre zone du programme, où l'implication des enseignants est davantage démontrée.

Grâce à vous

Un Enfant par la Main à Madagascar a pu mettre en œuvre l'ensemble des activités prévues. Celles-ci ont commencé en février 2023 et se termineront à l'occasion du Mois de l'Enfance en 2024. Le projet s'est déroulé en plusieurs phases, chacune ayant des objectifs définis.

1 SENSIBILISATION DES ENSEIGNANTS ET JEUNES LEADERS AUX DROITS DE L'ENFANT

Les animateurs en charge d'animer les futurs Clubs Droits, membre de l'**Association des Enfants d'Antananarivo**, ont organisé une séance de sensibilisation et de formations aux droits de l'enfant auprès **des enseignants** des deux écoles ciblées, Ankarefo et Andranonahoatra, et auprès **20 jeunes leaders** de la communauté. Sensibiliser les enseignants les aide à instaurer un climat de confiance et à favoriser la prise de parole des enfants.



Sensibilisation des jeunes leaders



Les jeunes leaders s'entraînent à l'animation des futures séances



Les sensibilisations portaient sur :

- La **Convention internationale des droits de l'enfant**, ratifiée par Madagascar dès 1991 : historique, définition de l'enfant, grands principes directeurs dont la participation des enfants...;
- La **Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant**;
- Les **droits fondamentaux de l'enfant**;
- La **protection de l'enfance** : formes de violences, conséquences et causes, comment réagir et les prévenir;
- Les **techniques d'animation** auprès des enfants et la **communication non-violente**.

Les animateurs ont utilisé des techniques d'animation incluant des jeux de rôle, de coopération et des supports ludiques. Ces séances ont permis également de présenter les clubs droits et leur fonctionnement aux enseignants et aux jeunes leaders. Des **points focaux** (une enseignante par école) ont été désignés pour appuyer l'AEA dans l'animation du futur Club Droit (aussi appelé **Club FAN**) à mettre en place. Elles ont été présentes et investies sur toutes les sessions avec les enfants.

2 SENSIBILISATION DES ENFANTS DES DEUX ÉCOLES ET ÉLECTION DES MEMBRES DU NOUVEAU CLUB DROIT

Au total **140 enfants** (102 à Ankarefo et 38 à Andranonahoatra) des niveaux CE, CM1 et CM2 ont pu être sensibilisés globalement sur leurs droits. Les animateurs et enseignants ont utilisé des jeux préparés en amont. Ces activités ont permis aux enfants de devenir **acteurs de la mise en œuvre de leurs droits par des réflexions, adaptées à leurs capacités, sur leur environnement et la protection de l'enfance**.

Suite à cela, les animateurs ont présenté les Clubs Droits et leur fonctionnement, puis ont procédé à l'élection de leurs membres. Afin d'intégrer les clubs, il faut être âgé au minimum de 8 ans et être a minima en classe de CE. 20 élèves, de 9 à 12 ans, ont été élus (12 à Ankarefo et 8 à Andranonahoatra qui a un plus petit effectif d'élèves). Les enfants des deux écoles ont été réunis dans un seul et même club. Des délégués ont été désignés (un par école) pour partager avec le reste de leurs camarades ce qu'ils ont pu apprendre dans le cadre du Club.

Séance de sensibilisation collective auprès de tous les enfants âgés de 9 à 12 ans dans les deux écoles bénéficiaires



3 SÉANCES DE SENSIBILISATION ET ANIMATION DU CLUB DROITS

L'AEA a organisé **4 sessions sur les droits de l'enfant** entre mars et avril 2023. Les thèmes abordés étaient :

- Droit de vivre dans un environnement sain et communication bienveillante ;
- Droit à la participation et à droit à l'égalité ;
- Droit à l'identité et droit à l'éducation ;
- Droit à la santé et à droit à la protection.

Des thématiques transversales ont été abordées : leadership, coopération et environnement.

Les 20 jeunes leaders ont participé au 4 sessions avec les enfants du Club Droit chacun à leur tour (4 jeunes par session et 4 jeunes lors de la sensibilisation « de masse » (point 2).



Un des membres du Club s'exprime pendant une séance

Les animateurs et jeunes leaders ont constaté une **évolution des enfants, tant sur la compréhension de leurs droits que sur eux-mêmes**. La relation/coopération entre les filles et les garçons est un peu compliquée. Cela peut être dû à la timidité des enfants mais également aux normes sociétales et à l'éducation des parents.

Recommandation : réaliser davantage de séances au long de l'année pour conserver le dynamisme des enfants et renforcer leur confiance en eux.

A la fin de ce cycle de sessions, UEPLM et l'AEA ont organisé une **journée de partage avec les 20 jeunes leaders** pour que chacun d'entre eux puisse faire un partage de la session à laquelle ils ont assisté avec les autres jeunes leaders. Ils ont repris les animations et les différents supports utilisés afin de mieux comprendre leur utilité.



Séances avec les enfants du Club Droit



4 CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DES MOISSONS

Dans la commune de Fihaonana, les groupements paysans travaillant avec le partenaire local **Amadea**, organisent en juin chaque année la **fête des moissons** (« *Manala azy vita vary* »). En 2023, l'occasion a été saisie de promouvoir les droits de l'enfant et sensibiliser la communauté lors de cette journée, tombant dans le courant du Mois de l'Enfance (juin).

Dans chacun des 10 villages où sont organisés ces groupements paysans, 10 enfants (total 100 enfants) ont été sélectionnés pour choisir un droit fondamental à promouvoir, sous forme de poème, de chants folkloriques ou saynète.

En amont, ces enfants, non membres des clubs, ont eu des séances de sensibilisation, menées par les jeunes leaders préalablement formés par l'AEA et UEPLM.

Les enfants du Club Droit, accompagnés des points focaux, ont aussi participé au carnaval et aux spectacles organisés.



Spectacle des enfants lors de la fête des moissons

5 RÉALISATION D'UN POSTER SUR LES DROITS DE L'ENFANT

En 2021, un livret sur les droits de l'enfant a été réalisé et distribué aux enfants membres des clubs et plus largement dans les écoles. Les illustrations avaient été réalisées par une artiste, avec la participation des enfants.

Cette année, les dessins réalisés ont été déclinés sous forme d'affiches, à distribuer dans toutes les écoles bénéficiaires des projets d'UEPLM.



Livret réalisé en 2021



Nouveau poster

6 ORGANISATION D'ATELIERS THÉÂTRE AVEC LES ENFANTS

Cette année, il a été proposé aux enfants de **concevoir des pièces de théâtre**, qu'ils pourront jouer à l'occasion d'événements célébrant les droits de l'enfant (ex. Journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre). Pour réaliser l'ensemble de ces activités, UEPLM s'est appuyée sur l'expertise de l'association **Zara Aina**, qui organise des événements visant à la sensibilisation des communautés notamment via le théâtre. Le déroulé et nombre de séances a été fixé en avance, de façon à ce que les enfants puissent réaliser des saynètes lors de la foire annuelle du partenaire local Amadea. Par la suite, les enfants pourront réaliser des pièces d'une plus longue durée, et des petites tournées dans les écoles (activité à concevoir).

Les séances de travail incluaient:

- Warm up et jeux;
- Mimes/Création d'une transition;
- Recherches personnelles sur les personnages;
- Emotions et exercice sur la création d'histoire;
- Brainstorming sur le scénario à monter;
- Travail d'improvisation, gestuelle et maintien de personnage, bruitage.



Observations des formateurs, jeunes leaders, points focaux (enseignants) et AEA:

- Sur les 20 enfants, un enfant a arrêté de participer au club pour des raisons personnelles;
- Faible taux d'absentéisme, mais quelques absences pendant la période du *Famadihana*, et en raison des conditions climatiques (crues de la rivière);
- Les enfants aiment tous faire du théâtre et y trouvent un moyen de s'exprimer;
- Ils ont énormément évolué : ils sont moins timides, se souviennent des leçons, des techniques théâtrales. Leurs jeux d'acteurs, leurs créations sur scène sont plus lisibles et compréhensibles qu'au début de l'activité, ils s'approprient mieux les personnages (humain, animal, arbre, etc);
- Les jeunes membres de Zara Aina ont aussi réussi à faire en sorte que les enfants se sentent moins mal à l'aise avec la mixité filles/garçons, mais il reste toujours du travail à faire;
- Il faut bien bien former les prestataires aux droits de l'enfant avant le début de la prestation.





Les premières représentations théâtrales ont eu lieu à l'occasion de la **foire annuelle du partenaire Amadea**, le 25 Novembre 2023. Par la suite, les enfants continueront à être encadrés pour développer des pièces plus complètes qu'ils pourront présenter dans les écoles et dans le cadre de la Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance à Madagascar (activité en cours de formalisation).



Spectacle des enfants lors de la foire annuelle d'Amadea

***Faire découvrir ce projet à votre entourage,
une façon concrète de parler de nos actions.***

Votre générosité nous permet d'agir efficacement et durablement. MERCI !

Contact: Chloé BAURY - cbaur@unenfantparlamain.org

